

\$3,300,000. Ce sont là les articles à l'égard desquels la taxe de 15 p. 100 est entièrement supprimée.

M. Fraser (Peterborough): J'ai une question à poser à propos de certains des autres articles mentionnés dans la partie 2. C'est un entrepreneur de pompes funèbres qui m'a signalé ce point. Aux 6^e et 7^e lignes, on lit ce qui suit:

...en rapport avec le soin du corps.

Plus bas, on lit:

la préservation ou le rétablissement.

Il s'est demandé si cette disposition comprend le fluide destiné à l'embaumement.

L'alinéa d) est ainsi conçu:

Jeux et appareils d'amusement actionnés au moyen de pièces de monnaie, de disques ou de jetons, de tous genres.

Les appareils de jeux de hasard y sont-ils compris?

M. Benidickson: Non; on a établi une distinction entre les distributeurs automatiques...

M. Fraser (Peterborough): Ils sont mentionnés dans le n° 1.

M. Benidickson: Le député parle du n° 2?

M. Fraser (Peterborough): Oui.

M. Benidickson: Seule la réduction de 5 p. 100 s'applique à ce genre d'appareil; les 15 p. 100 s'appliquent à la vente de marchandises par opposition à l'emploi de la machine à des fins d'amusement.

M. Fraser (Peterborough): Il n'y a pas de réduction à l'égard des appareils pour jeux de hasard.

M. Benidickson: 5 p. 100.

M. Fraser (Peterborough): 5 p. 100 seulement?

M. Benidickson: Oui. Tout ce qui figure à l'alinéa 2 bénéficie d'une réduction de 5 p. 100, qui ramène la taxe d'accise de 15 à 10 p. 100.

M. Knowles: Cette réduction s'applique-t-elle aux appareils que le Code pénal déclare illégaux?

M. Benidickson: Je ne suis pas au courant de ce genre d'appareils.

M. Fraser (Peterborough): Je crois qu'ils sont compris et bénéficient de la réduction de 5 p. 100.

M. Knowles: Voilà un bel exemple de solidarité ministérielle.

M. Fraser (Peterborough): L'alinéa e) du paragraphe 2 mentionne les pipes à tabac, les fume-cigares et fume-cigarettes et le reste.

[M. Benidickson.]

A-t-on songé à diminuer la taxe sur les cigarettes? Si je pose la question, c'est que j'ai lu dans le journal de ce matin que la Gendarmerie royale du Canada signale avoir arrêté deux hommes en train de passer en contrebande 165,000 cigarettes des États-Unis une autre affaire de 140,000 cigarettes et l'arrestation de deux autres hommes en possession de 25,000 cigarettes. Le journal du matin donne tous ces détails. La taxe sur les cigarettes canadiennes étant ce qu'elle est maintenant, on ne peut s'attendre à autre chose qu'à des tentatives de contrebande de la part de la population. L'adjoint parlementaire nous dira-t-il si la question a fait, en l'occurrence, l'objet d'un examen?

M. Benidickson: Une réduction très sensible a été effectuée l'an dernier, en partie parce que la contrebande était à la hausse. D'après les témoignages recueillis durant l'intervalle écoulé depuis l'an dernier, nous croyons que depuis la réduction consentie la chose a sensiblement diminué.

M. Fraser (Peterborough): Elle est encore à un haut niveau cependant, et l'adjoint parlementaire l'admettra, je crois. A l'alinéa i) du paragraphe 2, nous constatons que la taxe est réduite à l'égard des horloges et montres. Ce sont là des articles de première nécessité. Même si la chose doit aider un peu l'industrie canadienne, j'estime qu'on devrait restreindre un peu l'importation des pièces de montre, parce que cette importation ruinerait certainement le commerce canadien. A l'alinéa j) du paragraphe 2, nous lisons:

Articles de tout genre, fabriqués en tout ou en partie, d'ivoire, de jais, d'ambre...

Et ainsi de suite. Presque tous les articles mentionnés dans cet alinéa sont importés. La modification vise-t-elle à aider les importateurs? Il s'agit d'articles qui ne sont pas fabriqués au Canada mais qui, pour la plupart, y sont importés. Une réduction de 15 à 10 p. 100 est prévue à l'égard d'articles fabriqués d'ivoire, de jais, d'ambre de corail, de nacre, de coquilles naturelles, de carapaces de tortue, de jade, d'onyx, de lapis lazuli, ou d'autres pierres semi-précieuses. Tous ces articles sont importés.

M. Benidickson: L'honorable représentant de Peterborough reconnaîtra, je crois, qu'un certain nombre de ces articles sont réunis à d'autres articles de bijouterie et d'ornement et que la réduction de taxe, ajoutée à la réduction prévue à l'égard de la bijouterie en général, influera certes sur le prix au consommateur.